

Le gouvernement reporte les baisses d'impôts

C'est fait : lors du discours de politique générale d'Edouard Philippe, le Premier ministre, qui a été prononcé à l'Assemblée Nationale mardi 4 juillet 2017, la nouvelle est tombée. Celles et ceux qui espéraient payer moins d'impôts dès 2018 risquent d'être déçus : ça ne sera pas le cas. Bon nombre des réformes sont reportées sur fond de déficit public qui dérape.

La taxe d'habitation survivra encore des années, en 2018 il n'y aura qu'une seule réforme

C'était la grande réforme annoncée par Emmanuel Macron durant la campagne électorale et elle a sans aucun doute joué sur son élection : la fin de la taxe d'habitation pour une grande partie des ménages français. Une réforme chère, près de 10 milliards d'euros, qui aurait permis à 80 % des ménages d'être exonérés de cette taxe. Au programme : un gain de près de 500 euros par an en moyenne.

Il n'en sera rien : Edouard Philippe l'a repoussée vers la fin du quinquennat, sans plus de précisions. La taxe d'habitation devra donc être payée encore durant quelques années. Au lieu de 2020 l'objectif est de la mettre en place en 2022 voire après la prochaine Présidentielle.

Au final, en 2018, une seule réforme, qui vise les salariés, aura lieu : la suppression des cotisations salariales sur la CSG (Cotisation Sociale Généralisée). Pour un SMIC ça devrait représenter un gain de 250 euros par an.

Les autres réformes reportées à des dates plus ou moins floues

Pour ce qui est du reste, le gouvernement semble indécis : la réforme de l'ISF, par exemple, qui tendra à cibler les propriétaires les plus riches n'aura lieu qu'en 2019. Le CICE transformé en baisse de charges pérenne pour les entreprises, ce sera de même : 2019.

La raison de ce revirement de situation est simple : le déficit public. Emmanuel Macrons s'est engagé à respecter un déficit sous la barre des 3 % en 2017 mais ça risque d'être compliqué. L'Union Européenne, qui a déjà donné deux délais supplémentaires de deux ans à la France, a prévenu qu'il n'y en aurait pas un troisième. Le gouvernement ne peut donc pas risquer de baisser ses rentrées d'argent : l'amende de la Commission Européenne peut atteindre 4 milliards d'euros.